

UN OUTIL AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS

- Un soutien aux familles en difficulté sociale, familiale ou primo-partantes
- Un conseil pour le choix des destinations
- Une simplification des démarches
- Un calcul des aides en fonction du règlement intérieur d'action sociale de votre Caf
- Une aide versée directement en tiers payant aux structures de vacances labellisées VACAF
- Un suivi à chaque étape sur le site VACAF



Le label VACAF

Notre engagement, vous garantir un accueil et un hébergement de qualité

POUR CRÉER UN DOSSIER DE DÉPART EN VACANCES ET POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR L'AVS

UN SITE UNIQUE

Pour inscrire les familles, dialoguer avec VACAF et suivre l'évolution des séjours

<https://2022.vacaf.org>

UNE AIDE EN LIGNE

Sur le site intranet dans la rubrique AVS, Aide en ligne, Caf / TS.

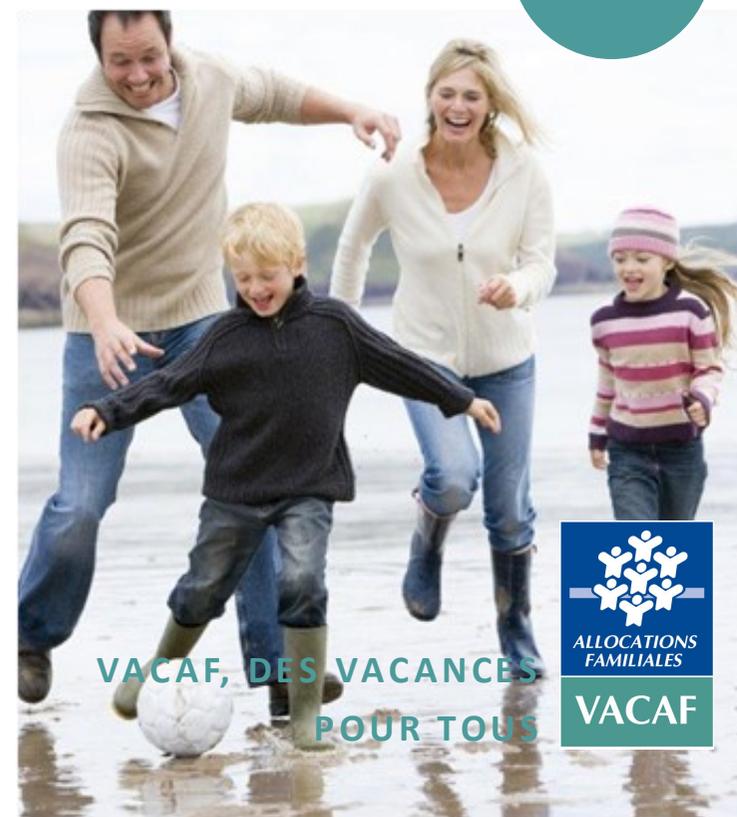
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'AVS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Suzie Hautoy, référente séjours sociaux
Christine Llinares
Tel 04 67 49 52 37
vacaf-sejours-sociaux@caf.fr



Aide aux Vacances Sociales

Guide pour les porteurs de projets



VACAF Novembre 2022 — Crédit Photos Shutterstock

VACAF, DES VACANCES
POUR TOUS



UNE AIDE VACANCES

POUR LES FAMILLES FRAGILISÉES

L'AVS PERMET AUX FAMILLES FRAGILISÉES D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES PAR UN PORTEUR DE PROJET AVANT, VOIRE PENDANT ET APRÈS LE SÉJOUR.

Principaux enjeux : repérer les familles susceptibles de bénéficier de l'AVS, les informer puis les rassurer sur leur capacité à partir.

Le porteur de projet et la famille construisent ensemble le projet de vacances.

La phase de préparation est primordiale : choix de la destination et de la formule, calcul des frais de transport et du budget global des vacances, préparation du trousseau...

Sans oublier la lecture du règlement de la structure de vacances pour s'approprier **les codes des vacances** : heure d'arrivée, caution, horaires de la piscine ou des repas, tenue vestimentaire...

Au retour, un bilan pourra permettre de mesurer les effets du séjour et d'identifier les opportunités d'un nouveau départ.



VACAF calcule l'aide AVS en fonction du règlement intérieur d'action sociale de chaque Caf.

DE VRAIES VACANCES

MER, CAMPAGNE OU MONTAGNE ? ENVIRONNEMENT CALME OU ANIMÉ ? ACTIVITÉS ? PENSION, LOCATION OU CAMPING ? CHAQUE FORMULE A SES AVANTAGES.

► En pension /demi-pension, des repas sont compris, la famille connaît mieux le montant exact de son budget avant le départ. Le coût peut s'avérer plus intéressant pour une famille peu nombreuse et l'absence de tâches ménagères libère du temps de détente.

► La location et le camping offrent plus d'indépendance et de liberté. Attention cependant au type de commerces et à leur proximité. Il faut aussi prévoir le budget nécessaire aux courses alimentaires et aux activités parfois payantes.

Permettre aux familles de reprendre confiance en elles, de partager un moment de détente avec leurs enfants loin des soucis quotidiens....

BÉNÉFICIAIRES,

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS D'UN SÉJOUR

→ Les séjours sont réservés aux ayants-droit sauf demande motivée par le porteur de projet et validée par la Caf.

→ En aucun cas, la famille ne peut modifier son séjour directement auprès du centre ou être accompagnée de personnes supplémentaires non inscrites. Toute modification doit être demandée directement par le porteur de projet à VACAF qui fera le nécessaire.

→ Les séjours annulés un mois avant la date d'arrivée peuvent être facturés par l'hébergeur.

PROCÉDURE TECHNIQUE

SUIVEZ PAS À PAS LE DÉROULEMENT D'UNE INSCRIPTION SUR LE SITE VACAF

Dès la signature de la convention, vous recevrez un lien permettant de créer votre accès au site <https://2022.vacaf.org> et de saisir directement les inscriptions des familles. Votre identifiant sera votre adresse mail.

DÉCOUVREZ LES 6 ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉSERVER UN SÉJOUR

- 1 Enregistrez la demande de réservation en précisant les souhaits de la famille (dates, lieux, types de séjour).
- 2 VACAF positionne la famille dans une structure de vacances en adéquation avec ses souhaits et pré-réserve le séjour.
- 3 La structure de vacances élabore un devis. La part restant à charge, après déduction de l'aide, est calculée par VACAF.
- 4 Le porteur de projet reçoit un mail l'invitant à valider définitivement le séjour : il recontacte la famille, l'informe du lieu et type du séjour, du montant restant à sa charge et veille à l'envoi d'un acompte et des documents nécessaires : contrat, règlement intérieur...
- 5 La réservation est validée lors du versement de l'acompte par la famille.
- 6 Une fois le séjour réservé, le solde doit être versé à la structure de vacances au plus tard un mois avant le départ.